

Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Emploi et politiques d'emploi

Numéro 68 - DÉCEMBRE 1987

LES COMPTES DE L'EMPLOI : LE COÛT DES POLITIQUES D'EMPLOI EN 1986

Le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi établit chaque année un recensement et une analyse des efforts consentis par la collectivité nationale dans la lutte pour l'emploi et contre le chômage. Ces Comptes de l'emploi et de la formation professionnelle, présentent des données financières (crédits consommés) et physiques (nombre de bénéficiaires, d'allocataires, de journées indemnisées, de stagiaires formés ou d'entreprises concernées) accompagnées d'éléments descriptifs des politiques mises en œuvre et des évolutions constatées. Un premier rapport analysait la période 1973-1980. Trois éditions ont suivi, traitant des années 1980-1982, puis 1981-1983 et enfin 1983-1985. Les données pour 1984-1986 seront ultérieurement publiées dans les Documents Travail-Emploi; les principaux résultats sont présentés ci-après.

Ce que recouvre la dépense pour l'emploi.

Le champ des comptes de l'emploi inclut les actions de politique de l'emploi menées par le ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, mais aussi par les autres administrations : agriculture, aménagement du territoire, commerce et artisanat, économie et finances, industrie, etc. Il comprend également la participation des entreprises et des salariés au financement de ces mesures par le biais de cotisations ou d'actions déterminées par des textes législatifs ou réglementaires (cotisations ASSEDIC et 1,1 % formation continue, pour l'essentiel).

Parmi les actions menées par les administrations autres que le ministère chargé de l'emploi, seules celles reposant sur un critère explicite de création ou de maintien de l'emploi, ou encore de sortie du marché de l'emploi, sont considérées comme éléments de la politique de l'emploi.

La dépense pour l'emploi recouvre des subventions et des allocations; elle n'inclut pas le coût des mesures réglementaires (comme celles relatives à la durée du travail, au salaire minimum ou au contrat de travail), dont les incidences financières ne sont pas directement mesurables.

La dépense pour l'emploi est ventilée en sept rubriques : indemnisation du chômage total, incitation au retrait d'activité (préretraites notamment), maintien de l'emploi (chômage partiel), promotion de l'emploi et création d'emplois, incitation à l'activité, formation professionnelle, fonctionnement du marché du travail (ANPE).



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

La dépense pour l'emploi comparée à quelques grandeurs significatives

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Dépense pour l'emploi - DPE - (milliards de francs courants)	10,2	13,4	20,1	25,4	33,0	44,8	54,4	64,8	89,4	117,7	140,6	153,3	169,7	182,4
Variation annuelle en volume (en pourcentage)	—	+16,2	+33,9	+15,4	+18,4	+24,8	+9,6	+4,8	+21,6	+17,8	+9,0	+1,5	+4,6	+4,7
D.P.E./Budget de l'État (en %)	4,9	5,6	6,8	7,4	8,8	10,3	10,9	11,3	13,0	14,3	15,1	15,3	15,6	16,1
D.P.E./P.I.B. (en %)	0,9	1,1	1,4	1,5	1,8	2,1	2,2	2,3	2,9	3,3	3,5	3,5	3,6	3,6
D.E.F.M., moyenne annuelle (en milliers)*	394	498	840	933	1 072	1 166	1 350	1 451	1 773	2 010	2 068	2 340	2 458	2 517

* — Nouvelle série établie à la suite des recommandations du rapport Malinvaud.

Source : Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi et Comptes de la Nation.

La dépense pour l'emploi (DPE) s'élève en 1986 à 182,4 milliards de francs, en augmentation de 7,5% en Francs courants et de 4,7% en Francs constants par rapport à l'année précédente. Ce dernier taux est comparable à celui observé en 1985 (+ 4,6%) — même s'il résulte, comme on le verra plus bas, d'évolutions un peu différentes — et conforte la tendance modérée par rapport à la tendance de long terme observée depuis 1983-1984.

Sur les deux dernières années, la DPE représente une masse équivalant à 3,6% du PIB : le taux de croissance de la DPE, qui était très supérieur à celui du PIB jusqu'au début des années 1980, est à peine plus élevé que lui sur les trois dernières années.

En 1985 et 1986, le financement de la DPE est assuré par les pouvoirs publics (budget de l'État principalement, ainsi que des régions pour la formation professionnelle) à hauteur de 45% environ, les employeurs et les salariés apportant 55% à travers leurs cotisations aux ASSÉDIC, leurs dépenses de formation professionnelle continue (y compris pour les formations en alternance) et les régimes professionnels obligatoires.

Évolution de la structure de la dépense pour l'emploi

En pourcentage

	1973	1980	1984	1985	1986 (p)
A. Indemnisation du chômage	34,1 { 18,6	57,6 { 40,7	67,4 { 32,8	67,6 { 33,9	64,7 { 35,3
B. Incitation au retrait d'activité	15,5	16,9	34,6	33,7	29,4
C. Maintien de l'emploi	1,4	3,9	3,5	2,3	2,1
D. Promotion de l'emploi et création d'emplois	4,9	4,1	3,5	4,7	6,5
E. Incitation à l'activité	0,8	2,1	2,0	2,0	2,0
F. Formation professionnelle	56,2	30,6	22,2	21,8	23,3
G. Perfectionnement du marché du travail	2,6	1,6	1,5	1,5	1,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi.

La structure de la DPE demeure caractérisée par le poids des dépenses généralement qualifiées de « passives » : 64,7% de la dépense totale en 1986, après 67,5% en 1984 et en 1985 et 68,1% en 1983, point le plus élevé sur la longue période. Cette légère baisse ne s'explique pas par celle des dépenses d'incitation au retrait d'activité (préretraites), qui est inférieure à la croissance des dépenses d'indemnisation du chômage, mais par le développement des mesures de traitement social du chômage (plan jeunes, TUC, etc.), qui fait progresser à 35,3% la part des dépenses de politique « active » de l'emploi.

Le coût de la politique de l'emploi

Unité : Million de Francs

	1973	1980	1984	1985	1986 (p)
A. Indemnisation du chômage	1 890,3	26 375,1	50 227,4	57 595,6	64 477,0
B. Incitation au retrait d'activité	1 576,9	10 966,3	53 042,9	57 134,3	53 576,5
C. Maintien de l'emploi	138,9	2 511,3	5 301,8	3 930,8	3 803,6
D. Promotion de l'emploi et création d'emplois	500,9	2 669,5	5 392,3	8 021,9	11 898,6
E. Incitation à l'activité	78,6	1 387,1	3 022,6	3 436,9	3 578,3
F. Formation professionnelle	5 718,5	19 812,9	34 001,0	37 015,9	42 433,3
G. Perfectionnement du marché du travail	264,7	1 061,9	2 306,3	2 563,5	2 660,9
TOTAL	10 168,8	64 784,1	153 294,3	169 698,9	182 428,2
<i>Variation annuelle en %</i>	—	+19,1	+9,0	+10,7	+7,5

Source : Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi.

Les dépenses d'indemnisation du chômage s'élèvent en 1986 à 64,5 MF après 57,6 MF en 1985, soit une augmentation en termes réels de 9,0%. Contrairement à la situation observée en 1985, cette croissance est supérieure à celle du nombre des demandeurs d'emploi (DEFM de catégories 1 + 2 + 3 et dispensés de recherche d'emploi), soit + 4,8%. Cet écart s'explique par l'accroissement du nombre des bénéficiaires, notamment des allocations spécifiques de solidarité, et par celui du montant moyen de l'allocation versée. Ce dernier accroissement concerne en particulier, comme en 1985, les allocataires les moins indemnisés en fin de droits et ceux connaissant les durées de chômage les plus importantes, mais aussi les bénéficiaires de l'allocation de base, du fait de la modification de la structure par âge des allocataires. Le régime d'assurance-chômage finance une part décroissante des dépenses d'allocations (91% en 1984, 86% en 1985 et 85% en 1986), en raison de la croissance des allocations spécifiques de solidarité.

L'incitation au retrait d'activité diminue en volume de 8,3%, comme cela était attendu : 53,7 MF, après 57,1 MF en 1985. Cette rubrique ne représente plus que 30% de la dépense totale, dont près de 15% au titre des garanties de ressources (GR), contre 34% les deux années précédentes. En effet, les allocations en GR baissent de 12% (en termes réels) et celles de contrat de solidarité-préretraites-démission de 32%, la différence entre les rythmes de baisse de ces deux régimes abrogés en 1983 tenant essentiellement aux entrées indirectes en GR. Par contre, les allocations spéciales du FNE enregistrent une croissance de 18,8%, la moyenne annuelle des allocataires en fin de mois passant de 137 100 à 164 000. Enfin, les mesures d'âge dans la sidérurgie augmentent aussi fortement (+ 15%) puisqu'elles passent de 4,3 MF à 5,1 MF, tandis que les indemnités de départ en faveur des agriculteurs ainsi que des artisans et commerçants passent en dessous de 2,0 MF et que l'aide à la réinsertion des travailleurs étrangers baisse de 1,0 MF à 0,7 MF.

Les dépenses de maintien de l'emploi — qui ne représentent que 2% de la dépense totalé — diminuent de 6%. Le chômage partiel accentue la tendance à la baisse observée l'année précédente (— 37% en 1986). L'évolution est la même pour les subventions du CIRI aux entreprises en difficulté. Par contre, les régimes spéciaux de chômage partiel, en particulier celui du BTP, se maintiennent (1,5 MF en 1986). Les congés de conversion du régime général ainsi que de la sidérurgie et de la construction et réparation navales n'ont pesé que 230 millions de Francs. Les indemnités spéciales de montagne (1,0 MF) poursuivent une croissance modérée.

L'effort en faveur de la promotion de l'emploi et de la création d'emplois est considérablement augmenté (+ 45% en volume) puisqu'il atteint 11,9 MF. Cette rubrique représente 7% de la dépense pour l'emploi. Elle comprend les mesures d'exonération de cotisations sociales en faveur de l'embauche des jeunes — soit 3,4 MF dont une partie estimée entre 1 et 1,5 MF en faveur des apprentis (loi de 1979) — ainsi que les TUC, dont le budget augmente de 64% en volume par rapport à 1985. L'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise reste au niveau élevé de l'année précédente : 2,25 MF, après 2,04 MF. Par contre, la baisse des primes d'aménagement du territoire se poursuit : 0,9 MF après 1,1 MF.

Les dépenses d'**incitation à l'activité** sont plus modestes : 3,6 MF, soit 2 % de la DPE. Elles recouvrent des aides individuelles favorisant l'insertion professionnelle de certaines catégories de population active : garantie de ressources des travailleurs handicapés (2,6 MF), en hausse régulière de 7,9% en volume, et dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (1,0 MF), en légère baisse.

L'effort en matière de **formation professionnelle** s'élève en 1986 à 42,4 MF, après 37,0 MF en 1985, en progression (+ 11,7% en termes réels) remarquable. Ce domaine recouvre la formation des demandeurs d'emploi et les mesures d'insertion professionnelle des jeunes, d'une part, et la formation continue des actifs occupés ainsi que certaines mesures d'accompagnement des restructurations, d'autre part.

L'État et les régions financent cet effort à hauteur de 17,9 MF en 1986, après 15,6 MF en 1985, soit une augmentation de 12% en termes réels, attribuable essentiellement aux actions en faveur des jeunes (SIVP) et des chômeurs de longue durée. L'augmentation en 1985 dépassait déjà 10%. La dépense (nette des transferts à l'État) des entreprises passe de 20,7 MF en 1985 à 24,4 MF en 1986, soit une croissance de plus de 14% en volume due en grande partie au développement des formations en alternance. Le taux de participation, exprimé en pourcentage de la masse salariale, passe de 2,24% à 2,34%.

La rubrique perfectionnement du **fonctionnement du marché du travail** recouvre principalement la subvention de l'État à l'ANPE. Elle représente 1,5% de la DPE depuis le début des années 1980.

